Bohnenkamp
Moving Professionals

26.04.2025

PNEUS

Groupe de produits	Pneus
Numéro d'article	15722043
Taille de pneu valide	9.5 - 16
LI / SI / PR	96 A6 / 92 A8, 6 PR
TL/TT	TT
Marque	BKT
Profil	TR 144

BKT
GROWING TOGETHER

Indications et caractéristiques

- Pneu agricole à structure diagonale pour petits tracteurs
- Écart important entre les barrettes pour une bonne traction sur sols mouillés
- Barrettes à angles au milieu pour un meilleur confort de conduite

Toutes les informations figurant sur cette page proviennent des données techniques du fabricant. Le contenu n'est pas contraignant et ne sert qu'à titre informatif. Bohnenkamp SE n'assume aucune responsabilité concernant ces données. Toute responsabilité pour des dommages directs ou indirects, pour des réclamations de dommages-intérêts, pour des dommages consécutifs de toute sorte et pour quelque raison juridique que ce soit, liée à l'utilisation des informations obtenues, est donc exclue, pour autant que la loi l'autorise.

Bohnenkamp
Moving Professionals

26.04.2025

Informations techniques

Numéro d'article	15722043
EAN	8903094041374
Taille de pneu valide	9.5 - 16
LI / SI / PR	96 A6 / 92 A8, 6 PR
TL/TT	TT
Marque	BKT
Profil	TR 144
Antistatique	non
Couleur du pneu	Noir
Numéro du règlement ECE	ECE 106
Nettogewicht [kg] (gültig)	19,98
Taille de jante recommandée	W8L
Taille de jante autorisée	8LB
Pression maximale de l'air [bar]	2,10
Largeur du pneu [mm]	245
Diamètre extérieur du pneu [mm]	850
Stat. Rayon (SLR) [mm]	388
Circonférence de roulement [mm]	2558
Profondeur du profil [mm]	27,5
Nombre de barrettes	12x2
E-Ready	non

Capacités de charge

Indice	Capacité de charge [kg]	Vitesse [km/h]	Position des essieux	Pression [bar]	Indice de charge
96 A6	710	30		2,10	
92 A8	630	40		2,10	

Toutes les informations figurant sur cette page proviennent des données techniques du fabricant. Le contenu n'est pas contraignant et ne sert qu'à titre informatif. Bohnenkamp SE n'assume aucune responsabilité concernant ces données. Toute responsabilité pour des dommages directs ou indirects, pour des réclamations de dommages-intérêts, pour des dommages consécutifs de toute sorte et pour quelque raison juridique que ce soit, liée à l'utilisation des informations obtenues, est donc exclue, pour autant que la loi l'autorise.